

VILLE DE RIORGES

N° 7_4

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 MAI 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 mai 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Martine SCHMÜCK, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élu pour la durée de la session : Alain ASTIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Véronique MOUILLER
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Bernard JAYOL
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Isabelle BERTHELOT	Pascale THORAL
Blandine LATHUILIERE	Pierre BARNET
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Florence COLOMB	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT RELATIF AUX ANIMATIONS D'ÉTÉ 2019

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

"Depuis 2014, la commune organise chaque été des animations gratuites et ouvertes à tous, en lien avec les associations locales.

Débutées dans le cadre du parcours d'art actuel *A Ciel Ouvert*, ces animations étaient à l'origine tournées vers des pratiques de bien-être en plein air (yoga, qi-gong, marche nordique...). Depuis 2017, elles ont été plus largement ouvertes à diverses disciplines sportives et de loisirs (course à pieds, volley, danses, jeux de société...) et regroupées dans un programme intitulé *L'Été à Riorges*.

Au cours des deux premières éditions de *L'Été à Riorges*, plus d'une centaine de rendez-vous ont été proposés les week-ends entre juin et septembre. Chaque été, environ de 2 000 personnes ont participé à l'un ou l'autre de ces rendez-vous.

Pour la 3^{ème} édition et de manière cohérente avec le bilan des éditions précédentes établi en lien avec les associations participantes, plusieurs temps forts sont prévus, regroupant sur un lieu unique différentes activités et comportant une dimension conviviale.

Le premier de ces temps forts se déroulera le samedi 6 juillet 2019 dans le parc Beaulieu. Un programme d'activités varié se terminera par un rassemblement du public autour d'un "apéro-blues" suivi d'un grand pique-nique partagé.

L'artiste stéphanois Louis MEZZASOMA, jeune compositeur prometteur qui revisite les racines du blues du Mississippi, assurera la prestation musicale de cet "apéro-blues", accompagné de son batteur. Le coût prévisionnel de leur prestation est de 1 200 € HT (TVA 5,5 %)."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le contrat artistique à intervenir en vue de l'organisation de ce concert.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 24 mai 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN